



Réunion de la CLE n° 12 « Terres de Côte d'Or » 21 octobre 2022 - 14h00 - Fleurey sur Ouche

La séance a été présidée par Jacques Jacquenet, Président du SICECO Territoire d'Énergie Côte d'Or et Luc Baudry, Président de la CLE, qui remercient pour leur présence à la CLE et les Délégués.

Les services du SICECO étaient représentés par :

- Pascal Robert, Responsable travaux,
- Thibaud Dubocage, Chargé de planification énergétique des bâtiments,
- Bruno Kablitz, Responsable Service Technique.

ACTUALITÉS :

Le SICECO, Territoire d'Énergie Côte d'Or, a mis en place l'espace adhérent permettant à chaque collectivité d'avoir accès à toutes les données relatives à son patrimoine et aux compétences auxquelles elle adhère. Son accès se fait avec les mêmes identifiants que l'application SIG (retransmis dernièrement).

Une alerte est à nouveau faite sur la crise internationale et son impact sur le prix des énergies, notamment sur le prix du gaz qui a été multiplié par 6 depuis octobre 2021. En conséquence, les niveaux de prix en 2022 en gaz sont globalement très élevés (2 à 3 fois supérieur). Les prévisions pour 2023 et 2024 sont un retour à des tarifs similaires à ceux de 2021. (Une légère baisse est prévue sur l'électricité en lien avec la baisse de la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) imposée par l'Etat mais qui fera l'objet d'un rattrapage dans les années à venir). La priorité est donc de réduire les consommations en énergie. Les tarifs sont annualisés mais il y a une possibilité de se fixer sur des z mensuels ou trimestriels (cloqué sur la période).

I. ENERGIE

A. Prix de l'énergie

Décret 13 octobre filet de sécurité inflation (pour les EPCI, grosse communes, syndicat) Décret n° 2022-1314 du 13 octobre 2022 pris en application de l'article 14 de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 :

- Calculé à partir de l'épargne brute
- Pallier inflation salaire
- Inflation énergie
- Inflation produit alimentaire

Communauté de Communes Ouche et Montagne : en régie eau, conséquence + 0.5€/m3.
Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois : le SICECO peut-il intervenir en éclairage intérieur ? Oui, mais dans le cadre de la compétence CEP seulement.

B. Conseil en Énergie Partagé (CEP)

❖ Recensement des projets de rénovation du bâti

Le SICECO, via ses Conseillers en Energie Partagés (CEP), accompagne les collectivités dans les projets de rénovation des bâtiments et les constructions neuves. Les actions des CEP se concentrent sur la gestion du patrimoine, les suivis de consommations et la programmation des travaux en identifiant, pour le compte des collectivités, toutes les aides possibles à tous les niveaux. La récupération des CEE fait également partie de ce travail d'accompagnement.

A ce jour, 350 communes et 16 EPCI ont délivré la compétence CEP ; il est fortement recommandé de consulter votre CEP dès qu'un projet de rénovation d'un bâtiment est envisagé.

Le SICECO accompagne les EPCI techniquement et financièrement pour les programmes TEPOS et TEPCV dans le cadre des contrats relances de transition écologique et les démarches Petites Villes de Demain avec une évaluation des dossiers portés par les Communautés de Communes et les Communes partenaires. Un appui technique est également apporté en fonction des compétences transférées. Il est essentiel d'avoir un référent technique sur l'énergie dans les collectivités pour assurer le suivi et les échanges avec le SICECO.

Un rappel est également fait sur le Décret Eco-Energie Tertiaire sur le patrimoine des Communautés de Communes avec l'obligation de renseigner les bâtiments dans l'outil OPERAT avec des objectifs de réductions de consommations d'énergie : se rapprocher des CEP pour les CC ayant transférées la compétence qui accompagneront les collectivités selon l'année de référence choisie.

❖ Programmes d'aide du SICECO : isolation des combles

Le SICECO a remis en place un programme d'aide à l'isolation des combles perdus avec la création d'un groupement d'achat : l'étude est prise en charge par le SICECO. Les travaux seront subventionnés à 35%.

Un second appel à projet porterait sur les chaudières fiouls et propane à remplacer. L'objectif est d'engager rapidement la suppression des chaudières « fossiles » avec le maximum de subventions.

C. Energies renouvelables, 2 outils d'investissement

Le SICECO accompagne techniquement les collectivités sur tout projet et les invite à le contacter en cas de démarchage par des développeurs EnR. Si un EPCI décide de porter son projet, le SICECO peut l'accompagner.

❖ SEML « Côte d'Or Energie »

Pour certains projets, le développement peut être porté par la SEML Côte d'Or Energie (avec une société dédiée à chaque projet) qui est le développeur local à privilégier.

Trois projets éoliens sont actuellement en cours de développement, à Cerilly - Sainte-Colombe-sur-Seine, sur le secteur de Seurre ainsi qu'à Orchamps (39). Trois projets photovoltaïques au sol sont

également en développement (Labergement-les-Seurre, Poiseul-la-Grange et Courchaton (70)). Les investissements réalisés dans ce cadre ont pour objectifs des seuils de rentabilité d'au moins 5%.

Il est également rappelé que dans les projets privés, les mesures d'accompagnement sont souvent oubliées par les développeurs photovoltaïques.

❖ Régie « Côte d'Or Chaleur »

Dans le cas où un réseau de chaleur alimente au moins 2 abonnés, il y a « vente de chaleur ». Uniquement pour ces projets, le SICECO, via sa Régie Côte-d'Or Chaleur, peut, par transfert de la compétence « Distribution publique de chaleur et de froid » par la commune au SICECO, construire, exploiter et gérer la vente de chaleur aux abonnés. Le SICECO porte la totalité de l'investissement.

II. PROGRAMMATION DE TRAVAUX

A. Travaux d'Eclairage Public

❖ Organisation générale

Les contraintes actuelles et la nécessaire transition énergétique impose au SICECO de réfléchir avec les collectivités à une nouvelle manière d'éclairer, plus sobre et plus efficace.

La coupure nocturne voire la coupure totale estivale est le seul moyen efficace pour faire des économies sur la facture d'électricité.

La seule rénovation des luminaires âgés de plus de 20 ans en Leds prendra plus de 10 ans.

Il convient donc de s'interroger sur la dimension du parc de points lumineux et de le réduire dans la mesure du possible. La durée et l'intensité d'éclairage sont également à prendre en compte. Le Parc Naturel du Morvan est actuellement dans une démarche forte de réduction de la pollution lumineuse avec la candidature au projet Dark Sky (augmentation des coupures et température de luminaire à 2400° K maximum).

Le SICECO souhaite rencontrer les collectivités volontaires pour appliquer des actions fortes en faveur de la réduction du fonctionnement et de la taille du parc EP en faveur d'économies de fonctionnement et d'investissement, et en faveur de l'environnement (faune nocturne, insectes, oiseaux, pollution lumineuse, ...).

Attention aux services publics (ramassage des ordures) qui peuvent avoir besoin d'éclairage : voir avec le SMOM pour réorganiser les tournées.

❖ Travaux en cours et programmation

Les dossiers en attente de validation sont présentés, ainsi que les dossiers en cours d'étude.

B. Travaux sur le réseau électrique

Le bilan des travaux en cours ou programmés (extensions de réseaux, renforcements, résorptions de fils nus et enfouissements) est fait.

❖ Extensions du réseau :

Les travaux d'extension programmés sont présentés. Il est précisé que le délai de livraison des postes de transformation a très fortement augmenté, allant jusqu'à 12 mois sur certains modèles.

III. MOBILITE

A. Déploiement des stations d'avitaillement GNV

Le déploiement des stations GNV et bio-GNV est une autre manière, complémentaire à l'électricité, de répondre à la décarbonation des transports, notamment pour celui des marchandises.

Par l'intermédiaire de la SEML Côte d'Or Energie, il est envisagé la création d'une société régionale dédiée au déploiement de plusieurs stations de ce type en Côte d'Or, Jura, Doubs et Saône et Loire.

Pour en savoir plus : [IFPEN Etude ACV de véhicules roulant au GNV et bioGNV](#)

B. Conversion des flottes publiques

Le SICECO porte actuellement une réflexion sur l'accompagnement des collectivités dans le renouvellement de leur flotte de véhicules en lien avec les obligations de conversion des véhicules. Des projets d'achat groupé sont envisagés.

Les EPCI sont invités à contacter le SICECO dès les prémices de tout projet de développement (construction et rénovation du patrimoine, gestion et aménagement des réseaux, création et extension de zone d'activité et de lotissement, etc.).

Les remarques, avis, ou propositions sont à transmettre directement au SICECO à l'adresse contact@siceco.fr ou par l'intermédiaire du Président de CLE.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les personnes présentes et lève la séance.

Établi le 15 novembre 2022

**Le Président de la CLE,
Luc BAUDRY**



PJ au compte-rendu :

Diaporama présenté en réunion de CLE

Tableaux travaux et programmations ultérieures